



Syndicat des Industries du Livre,
du Papier et de la Communication
de Rouen, du Havre et de leur région

Comptes rendus succincts des CE et CHSCT du 22 février et de l'audience du Tribunal de Commerce de Rouen du 23 février

*Les réunions de CE et CHSCT se sont tenues en présence des
administrateurs judiciaires.*

A l'ordre du jour du Comité d'Entreprise

Information et consultation sur le plan de continuation, sur le nombre de suppressions d'emplois, sur les catégories concernées, sur les critères d'ordre, sur le calendrier prévisionnel des licenciements, sur les mesures sociales d'accompagnements.

Notre organisation syndicale a déclaré et rappelé que depuis des mois, nous avons essayé de discuter avec la direction, mais que cela ne pouvait être sur les bases de son PSE 2, que X. ELLIE nous a opposé à chaque rencontre. X. ELLIE aura attendu la veille de l'audience du Tribunal de Commerce pour ouvrir une porte en Comité d'Entreprise... Les administrateurs judiciaires n'ont pas manqué de lui rappeler que faute d'accord signé, le PSE est réputé unilatéral.

Nous avons fermement rappelé à X. ELLIE que nous ne voulions pas de son plan ! Nous avons aussi insisté sur le fait que sa note économique dans le cadre du PSE, prend en compte un comptage de publicités plus que discutable alors que la direction générale organise la sous-traitance, dans le schéma classique du « coup d'après » !

Les votes sur le plan en l'état :
Sur le plan de redressement par voie de continuation
Défavorables SILPAC CGT 3, SNJ 1

Sur le plan de restructuration et de compression des effectifs
Défavorables SILPAC CGT 3, SNJ 1

Sur le projet de licenciement collectif pour motif économique
Défavorables SILPAC CGT 3, SNJ 1

Sur les catégories professionnelles concernées
Défavorables SILPAC CGT 3
Favorable SNJ 1

Sur les critères d'ordres
Défavorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur le calendrier prévisionnel des licenciements
Abstentions SILPAC CGT 3, SNJ 1

Sur les mesures sociales d'accompagnements
Abstentions SILPAC CGT 3, SNJ 1

Même consultation sur l'offre de reprise par le Groupe Rossel la Voix du Nord

Notre organisation syndicale a déclaré et rappelé que le plan est inacceptable, que l'arrivée de Rossel s'accompagnera d'autres suppressions d'emplois pour toutes les catégories professionnelles dans l'entreprise compte tenu de leur appétence de rentabilité à deux chiffres. Mais aussi par les risques liés à la suppression du service informatique, du PTP comme dans le plan de X. ELLIE et des licenciements à l'imprimerie. Est-il encore utile de

rappeler l'exemple concret du plan de 178 suppressions d'emplois (dont 72 à la rédaction) à la Voix du Nord.

La suppression du service informatique, qui est le micro processeur de l'entreprise, par là ou passe tous les flux, est juste une aberration. Quels intérêts ont les protagonistes de ce projet à confier à la sous-traitance, nos flux, la richesse produite qu'est le traitement de l'information et le DATA.

De plus les pro-Rossel, en supprimant des emplois de maintenances à l'imprimerie, mettraient celle-ci en danger. Le plan de maintenance ne pourrait plus être appliqué entraînant un vieillissement accéléré des outils de productions et des pannes qui compromettraient la sortie régulière des journaux.

Les votes sur le plan Rossel Voix du Nord :

Sur le plan de cession
Défavorables SILPAC CGT 3
Favorable SNJ 1

Sur le plan de restructuration et de compression des effectifs
Défavorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur le projet de licenciement collectif pour motif économique
Défavorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur les catégories professionnelles concernées

Rossel n'est pas d'accord avec les catégories professionnelles validées en comité d'entreprise, mais le SNJ pour plaire à la Voix du Nord et n'étant pas concerné, vote pour. Bel exemple de solidarité pour des soi-disant syndicaliste...

Défavorable SILPAC CGT 3
Favorable SNJ 1

Sur les critères d'ordres

Défavorable SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur le calendrier prévisionnel des licenciements

Défavorable 3 SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur les mesures sociales d'accompagnements

Il faut savoir qu'il ne peut y avoir de supra dans un plan unilatéral. Le budget de 10.000 euros par salarié non repris sera affecté aux mesures



d'accompagnements dont les plafonds seront revus. Il est aussi précisé que pour Rossel, il n'existait aucune mesure de reclassement interne.

Observation à la marge, Rossel ne propose même pas les conditions de son PSE à Lille aux salariés de Paris Normandie.

Défavorable SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur l'offre de reprise de la SCIC :

Nous avons devant les administrateurs et le SNJ rappelé pourquoi le SILPAC CGT à proposé aux salariés de prendre leur destin en mains au regard du nouveau PSE de X. ELLIE et au risque que faisait aussi courir sur l'emploi la reprise de l'entreprise par la Groupe Rossel.

Cette SCIC est composée aujourd'hui de salariés de l'entreprise, dont certains non syndiqués, elle est composée de tiers : des retraités, des lecteurs, des professionnels de la professions, des personnes aussi attachées au pluralisme de la presse.

Cette SCIC a la prétention de reprendre l'ensemble des contrats de travail afin d'assurer le développement de l'entreprise, de redéployer des moyens. La SCIC souhaite en finir avec l'actionariat unique qui

détiendrait la vérité sur les stratégies et la gestions de l'entreprise. La SCIC, c'est la mise en commun de l'expérience ès qualité des salariés professionnels de la presse.

La SCIC c'est un investissement intellectuel, de temps et aussi d'argent.

Et si demain la SCIC n'obtenait pas à la barre du Tribunal de Commerce de Rouen l'entreprise, il est créé là une dynamique (hors CGT, mais soutenu par la CGT) que la direction devra entendre dans ses choix stratégiques, économiques mais aussi dans la future gouvernance de l'entreprise.

Vote :

Pas de PSE !

Favorables SILPAC CGT 3
Défavorable 1

A l'ordre du jour de la réunion du CHSCT

Information et consultation sur les modifications des contrats de travail suite aux plan de licenciements. Lors de la réunion du 15 février, nous avons demandé des documents sur les futures organisations. Aucun document ne nous a été remis. Comment pouvons-nous donner un avis dans ces conditions... Les administrateurs judiciaires ont demandé une suspension de séance et sollicité la direction pour qu'elle produise des documents.

Une note a donc été présentée, et quelle note... produite en une demi heure par Eric Berthod et Arthur De Mileville, note construite qui tente de démontrer qu'il n'y a plus besoin de service informatique, ni de PTP avec des arguments utilisés à seule fin de supprimer les emplois. Depuis des mois, nous rappelons que les emplois évoluent, les gestes professionnels changent, qu'il y a pour autant une réelle production, mais que la direction tente de vider le service PTP de sa charge de travail par la sous-traitance.

Vote su le plan de redressement
Défavorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur le projet Rossel la Voix du Nord

Nous avons exprimé nos inquiétudes ! En effet ce projet va forcément dégrader les conditions de travail tant à l'imprimerie avec la semaine de 6 jours, mais aussi à la rédaction avec une tour de contrôle délocalisée, ou encore par la mise en place de la mutualisation des métiers supports...

Le SNJ s'inquiète mais demande à voir !

Vote :

Défavorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Sur le projet de SCIC

Ce projet n'implique pas de dégradation des conditions de travail. Le sens de la démarche SCIC étant une organisation réfléchiée en concertation avec l'ensemble des salariés.

Vote :

Favorables SILPAC CGT 3
Abstention SNJ 1

Audience du Tribunal de Commerce de Rouen

Nous étions convoqués à 14 heures sur le projet de redressement par voie de continuation de X. ELLIE

La greffière ayant fait l'appel, le Président du Tribunal de Commerce a demandé à Eric BERTHOD et à Arthur DEMILVILLE qui ils étaient et à quel titre ils étaient présent. Après qu'ils se soient présentés, il leur a demandé de sortir : "vous n'avez rien à faire là !".

Il a été rappelé la situation depuis le début de la procédure en précisant que les plans SNIC et RNP sont indissociables.

respectées, ce qui présagerait que le plan est réalisable.

Le sujet de la "dette abonnée" (nous y reviendrons) qui avait suscité des doutes lors de la dernière audience a été défini par Madame la Procureure de la République s'appuyant sur un travail collégial de magistrats "comme un fond de trésorerie, une remise d'espèce en pleine propriété". Dès lors nous avons compris, que notre offre de reprise de l'entreprise par la SCIC serait affaiblie par cette nouvelle donne juridique.

Jean-Pierre CANAT en tant que re-

surer un avenir à Paris Normandie.

Pour le SILPAC CGT, ce raisonnement est un peu court... ! (Parlons en)

Tous les organes de la procédure sont sensibles au remboursement de la dette. Le Mandataire Judiciaire Me PASCUAL, l'avocat des AGS, les administrateurs sont ainsi tous favorables à ce plan de redressement.

Par contre, ce plan serait sous réserve, il est rappelé les obligations relatives aux définitions des catégories professionnelles et aux consultations des IRP conformément aux obligations législatives.

Notre avocate a rappelé qu'elle allait défendre l'offre de reprise par les salariés en SCIC. Que les salariés n'accepteront pas le PSE en l'état et que s'il devait y avoir continuation elle a demandé un engagement clair à X. ELLIE de mettre à plat ce PSE et d'ouvrir une négociation pour éviter la violence social.

Le Tribunal qui attache une importance au maintien de l'emploi attend que X. ELLIE ouvre cette négociation. Après réflexion, il s'y est engagé !



La circulation des éléments du plan d'apurement du passif auprès des créanciers est réalisée. Que X. ELLIE, seul actionnaire, doit asseoir son offre de continuation avec l'arrivée d'investisseurs et assurer sa succession ;
L'EBE est aujourd'hui positif ;
Les prévisions du Cabinet PWC sont

présentant de futurs investisseurs est entendu par le Tribunal, ses propos sont enregistrés par la greffière : il apporte 750.000 euros en deux fois et est en discussion avec un club d'investisseurs normands.

Pour le SNJ, face à la baisse de la publicité et la chute des ventes, seuls les millions de Rossel pourraient as-

Monsieur le Juge Commissaire : "C'est un dossier pas ordinaire, pour une entreprise spécifique. Il y a un attachement fort des salariés à cette entreprise de presse. Il faut saluer le travail de la SCIC".

"Je ne comprend pas la position des journalistes qui n'ont pas le respect de reconnaître le travail collectif des salariés de l'entreprise".

Madame la Procureure de la République de conclure en citant Albert CAMUS : Il n'y a pas de majuscules dans un journal sans les minuscules que sont les typographes.

Les audiences de reprises en cession

Même punition pour Eric BERTHOD et Arthur DEMILVILLE, ils sont invités à sortir de la salle d'audience.

Concernant le projet de SCIC des salariés :

Celui-ci a retenu toute l'attention du Tribunal. Le travail des salariés, leur attachement à l'entreprise, au pluralisme de la presse a été salué. Les pistes de développement ont été jugées intéressantes et méritent d'être exploitées dans le futur. Qu'une dynamique collective a été créée et qu'il faudrait qu'elle perdure sous une forme ou sous une autre.

Mais faute de pouvoir récupérer la fameuse "dette abonnée" le financement est compromis malgré des réponses positives de soutiens financiers suite aux différents dossiers déposés.

Le travail a été jugé sérieux malgré le temps reconnu plus que restreint.

Sur le projet Rossel la Voix du Nord Bernard MARCHAND a présenté le groupe, 130 ans d'existence, autonomie financière, indépendance par la rentabilité.

Aujourd'hui il faut anticiper la 3e transformation de la PQR. Il pense que Paris-Normandie n'a pas fait ces changements ou peu par manque d'investissement au regard de son fond de commerce fragile. Il propose un investissement dans les outils afin de les harmoniser à des fins de rentabilité.

Avec ses prétentions, il serait le seul à savoir faire de la presse.

Les administrateurs ont été choqués du résultat de cette offre de cession : ils ont rappelé qu'ils ont ouvert à cession car Rossel montrait

Pour les organes de la procédure un avis défavorable sur cette offre : plus de licenciements, les créanciers ne sont pas respectés, il est là aussi question de solidarité nationale : licencier 39 salariés et ne pas vouloir rembourser les AGS.

des marques d'intérêts pour Paris-Normandie. Qu'ils pensaient que Rossel se présenterait mieux-disant socialement sans un PSE, alors que son offre propose un PSE plus important !

Qu'en plus de cela, avec tous les bénéfices ventés par Bernard MARCHAND, les créanciers sont totalement désintéressés, ils ne toucheraient rien.

Droit dans ses bottes jusqu'au bout, Bernard MARCHAND réclame le transfert de la "dette abonnés" ainsi que le solde de la subvention du ministère de la Culture et de la Communication suite à l'investissement de l'imprimerie.

Cette offre de cession est une offre de rachat négative !

Le SILPAC CGT se félicite...

Le SILPAC CGT se félicite d'avoir proposé aux salariés de réfléchir à la constitution d'une SCIC, une SCIC des salariés, des retraités, des lecteurs, des tiers, des salariés de la profession sur le territoire. Le SILPAC CGT se félicite que cette suggestion soit devenue aujourd'hui une réalité, même si sa finalisation en tant que société reste suspendue à la décision du Tribunal de Commerce par son jugement qui sera rendu le 15 mars.

Le SILPAC CGT se félicite que des salariés issus de services différents dans l'entreprise, syndiqués ou non, ont travaillé ensemble sur un projet alternatif à ce qui nous était proposé...

Il est né de cette initiative un travail

intellectuel collectif des salariés pour les salariés. L'investissement des 70 salariés dans la construction de ce projet d'avenir, ce projet innovant, ambitieux et réaliste pour autant, pour dessiner un autre avenir à Paris-Normandie, a permis l'adhésion des lecteurs, des retraités, des salariés de la profession et de la Fédération (FILPAC CGT) qui a soutenu sans faille le projet.

Le bureau de la FILPAC CGT était encore présent ce 23 février devant les portes du Tribunal de Commerce de Rouen.

Ce dossier ambitieux pour l'intérêt des salariés, pour l'emploi, s'est heurté à des freins, en externe bien évidemment, au regard du lobbying du groupe Rossel... Lobbying qui à

franchi les portes de l'entreprise... Des freins des plus surprenants, un lobbying allant jusqu'à des attitudes s'apparentant à de la corruption, certainement passive.

Pour le SILPAC CGT, la solidarité et la défense de l'emploi de tous est son ADN. Le SILPAC CGT, suggère malgré tout à ceux qui ont œuvré pour les intérêts de Rossel, à ceux qui ont désigné par leurs appuis à Rossel les 39 licenciés, d'envoyer à la Voix du Nord leurs CV et à quitter dignement l'entreprise. Cela sans attendre la décision du Tribunal, et même si Rossel obtenait le journal à la barre du Tribunal. Ils seront ainsi logiques avec leurs volontés de voir baisser la masse salariale de l'entreprise plutôt que d'être les acteurs de son développement !

Le jugement sera rendu le 15 mars 2016